

**DEMANDES D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 19 avril 2017, à compter de 13 h,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe

**Dossier n<sup>os</sup> :** D08-01-17/B-00059 et D08-01-17/B-00060  
**Propriétaire(s) :** Peter Riemann  
**Emplacement :** 639, avenue Highland, (459), avenue Dovercourt  
**Quartier :** 15 - Kitchissippi  
**Description officielle :** lot 60, plan enr. 351  
**Zonage :** R1O  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

Le propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes. La maison isolée existante restera au même endroit, soit à l'angle des avenues Highland et Dovercourt et il est proposé de construire une maison isolée sur l'autre parcelle donnant sur l'avenue Dovercourt. Le garage isolé sera démoli.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1 et 2 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Partie	Adresse municipale
B-00059	16,48 m (av. Dovercourt)	21,14 m (irrég.)	342 m <sup>2</sup>	1	459, av. Dovercourt (maison proposée)
B-00060	15,22 m (av. Dovercourt)	24,16 m (irrég.)	362,3 m <sup>2</sup>	2	639, av. Highland (maison existante)

Les parcelles proposées et la maison isolée existante ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-17/A-00060 et D08-02-17/A-00061) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.